



A19

BILAN DU 1%
PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT

A19

BILAN DU 1% PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT





Jean-Marc Falcone,
Préfet du Loiret

L'ÉTAT

L'autoroute A19 constitue un maillon contournant l'Île-de-France par le Sud et permet de relier les principales infrastructures autoroutières A5, A6, A77 et A10 rejoignant la capitale. Le tracé de ce nouvel ouvrage a transformé profondément les territoires traversés. Aussi l'État a mené, avec les principaux acteurs de l'aménagement des territoires, une politique d'accompagnement qualitatif dite du « 1% paysage et développement ».

Cette politique a été engagée en 1989 sur les autoroutes non concédées A75 Clermont-Ferrand – Béziers et A20 Vierzon – Brive. Elle visait initialement à accompagner le désenclavement routier du Massif Central par des actions de valorisation paysagère et de développement touristique financées à hauteur de 1% du montant des investissements nécessités par la construction de ces deux infrastructures.

Cette politique a été progressivement étendue aux grandes infrastructures à caractéristiques autoroutières, selon des modalités définies par les circulaires du 12 décembre 1995 et 31 mars 2005 qui sont remplacées par l'instruction du gouvernement de 29 juillet 2016.

Au-delà de l'intégration des infrastructures et de leurs ouvrages dans les paysages, relevant des engagements de l'État en faveur de l'environnement pris à l'occasion des déclarations d'utilité publique, cette politique consiste à consacrer 1% du montant des travaux pour des actions de mise en valeur des espaces situés en dehors des emprises autoroutières. Elle est cohérente avec les dispositions d'intégration paysagère relatives à l'infrastructure elle-même.

L'objectif est d'encourager les collectivités territoriales riveraines à tirer parti de l'investissement exceptionnel réalisé, en faisant de la valorisation paysagère de leurs territoires un facteur de développement économique et touristique.

Le bilan final et les exemples des aménagements réalisés qui sont présentés dans cette brochure, contribuent à une politique de transparence en rendant compte au public et aux personnes concernées de l'efficacité du 1% paysages et développement.

Pour les résultats obtenus, je remercie tous les acteurs qui ont œuvré pour que les engagements de l'État soient respectés.

VINCI AUTOROUTES

Les 3 appels à projets du programme « 1% paysage et développement » de l'A19 ont permis la réalisation de 70 projets portés par des acteurs publics et privés dans les territoires situés à proximité de la nouvelle infrastructure. Tous ont abouti, et permis des réalisations aussi diverses que la restauration d'édifices et de monuments, la mise en valeur d'espaces publics, la création de liaisons douces, la plantation de haies et de vergers, ou encore la rénovation de bâtis agricoles. Autant d'opérations concourant à l'amélioration du cadre de vie des riverains, tout en favorisant le développement économique et l'attractivité touristique de la région.

ARCOUR, et plus largement VINCI Autoroutes, se félicite du déroulement exemplaire et consensuel des différentes phases de cette démarche partenariale de réhabilitation et de valorisation du patrimoine, lancée en 2005 avec la publication du « livre blanc de l'A19 », et mise en œuvre jusqu'à la réception des derniers travaux en 2015, soit durant près de 10 ans.

ARCOUR a accompagné cette opération en mobilisant près de 4 millions d'euros.

Piloté par la Direction départementale des territoires du Loiret, le programme « 1% paysage et développement » a permis à ARCOUR de faire vivre les

relations engagées avec l'ensemble des parties prenantes du projet depuis les premières phases de concertation. Relations toujours porteuses de dialogues et d'échanges constructifs au sein des territoires traversés par l'A19. Relations, qui grâce au « 1% » sont également empreintes d'émotions et de reconnaissances.

Pour ne citer que certaines d'entre elles, nous sommes heureux que grâce à notre concours la petite église de Teillay-Saint-Benoist revive et accueille désormais des activités culturelles. Nous sommes fiers que notre contribution à l'aménagement de la place Saint-Lubin à Yèvre-le-Châtel, classé parmi les « plus beaux villages de France », ait permis aux porteurs du projet d'obtenir de multiples récompenses et distinctions.

Toutes ces opérations paysagères participent non seulement à l'intégration harmonieuse de la nouvelle infrastructure dans le territoire qu'elle irrigue, mais également à l'aménagement et au développement durables de celui-ci. Au-delà de la dimension fonctionnelle de l'autoroute, elles permettent d'envisager celle-ci, pour reprendre les mots de Bernard Lassus, inventeur du concept d'autoroute paysagère, « *en tant que devenir d'une invention de paysage* ».



Pierre Coppey,
Président d'ARCOUR
Président de VINCI Autoroutes

Partenaire de l'État et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France dix régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau autoroutier concédé, long de 4 443 km. En reliant les territoires et en favorisant les nouveaux usages de l'autoroute, VINCI Autoroutes participe au développement d'une mobilité, connectée et sûre, facteur de cohésion économique et sociale.



CAUE

Dans le cadre de la politique du 1 % « paysage et développement », une convention tripartite entre Etat, AR-COUR et CAUE attribuait au CAUE la mission de veiller à la cohérence des projets déposés par les collectivités en les aidant dans leur formulation.

Dès le lancement du premier appel à projets, la multitude des demandes de collectivités auprès du CAUE l'a conduit à inciter les porteurs de projets à constituer des groupements de commandes thématiques. Cette démarche présentait les multiples avantages d'associer économie de moyens à cohérence des projets, en assurant notamment la possibilité d'avoir recours à une équipe unique et disponible de professionnels du paysage sur des objectifs identifiés et sur un même secteur géographique. Les thèmes récurrents dans les demandes des collectivités s'organisaient autour de ceux repérés dans la charte d'itinéraire :

- mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces publics caractéristiques des communes du Nord Loiret, réflexion sur le paysage nocturne en respectant économies d'énergie, faune habitant les clochers et voûte céleste...
- mise en valeur des cours d'eaux et des mares,
- réalisation de circulations douces...

Simultanément, les agriculteurs soucieux de valoriser leur exploitation se sont manifestés auprès de la Chambre d'agriculture. Le succès de la méthode employée auprès des maîtres d'ouvrage publics ayant induit des projets de qualité, il est alors apparu pertinent d'appliquer la même méthode de groupement de commandes aux projets des agriculteurs, ce d'autant que certains thèmes (patrimoine bâti, mares, haies...) concernaient les porteurs de projets publics comme privés. Cette expérience, menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture, a permis au CAUE de tester des méthodes de travail avec des porteurs de micro-projets, basées sur l'échange et la participation, sous forme d'ateliers, méthode reconduite par la suite dans d'autres cadres. Ces commandes précises et qualitatives ont facilité localement l'introduction et l'installation de jeunes professionnels talentueux, grâce à la valorisation de leurs travaux, distingués par des prix et publications.

Ainsi, la politique du 1% Paysage et Développement s'est révélée comme une réelle opportunité pour engager une dynamique de projets de qualité durable en partenariat avec tous les acteurs du paysage.



Frédéric Néraud,
Président du CAUE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	10
LE 1 % PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT APPLIQUÉ À L'A19.....	12
LES PROJETS.....	16
LES RÉALISATIONS.....	18
ESPACES PUBLICS.....	20
CENTRES-BOURGS ET HAMEAUX.....	22
MONUMENTS NON PROTÉGÉS ET ABORDS DE MONUMENTS.....	25
ZONE D'ACTIVITÉS.....	32
MARES, SENTIERS, LIAISONS DOUCES, HAIES, JARDINS.....	34
ESPACES PRIVÉS.....	40
FERMES ET ABORDS.....	42
TABLEAU DES OPÉRATIONS DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉES.....	47

PRÉAMBULE

L'arrivée d'une grande infrastructure transforme profondément les territoires qu'elle traverse. Aussi l'État mène-t-il avec les principaux acteurs de l'aménagement des territoires une politique d'accompagnement qualitatif, dite du « 1 % paysage et développement ». Une fraction du coût des travaux lui est consacrée, à travers le financement d'actions d'aménagement.

L'État a appliqué cette politique à l'autoroute A19 Artenay – Courtenay en prévoyant que 4 millions d'euros lui seraient alloués par ARCOUR, concessionnaire de l'autoroute.

RAPPEL DE LA POLITIQUE DU 1 %

La politique du « 1 % paysage et développement » a été engagée en 1989 sur les autoroutes non concédées A75 Clermont-Ferrand – Béziers et A20 Vierzon – Brive. Elle visait initialement à accompagner le désenclavement routier du Massif Central par des actions de valorisation paysagère et de développement touristique financées à hauteur de 1 % du montant des investissements nécessités par la construction de ces deux infrastructures.

Cette politique a été progressivement étendue aux grandes infrastructures à caractéristiques autoroutières, selon des modalités définies par la circulaire du 12 décembre 1995, remplacée par la circulaire du 31 mars 2005.

L'objectif est d'encourager les collectivités territoriales riveraines à tirer parti de l'investissement exceptionnel réalisé, en faisant de la valorisation paysagère de leurs territoires un facteur de développement économique et touristique.

Au-delà de l'intégration des infrastructures et de leurs ouvrages dans les paysages, relevant des engagements de l'État en faveur de l'environnement pris à l'occasion des déclarations d'utilité publique des liaisons, cette politique consiste à consacrer 1 % du montant des travaux pour des actions de mise en valeur des espaces situés en dehors des emprises autoroutières. Elle est cohérente avec les dispositions d'intégration paysagère relatives à l'infrastructure elle-même.

La démarche du 1 % paysage et développement est incitative et partenariale. Suivant la procédure en vigueur pour l'A19 Artenay – Courtenay, elle s'articule autour d'un livre blanc et d'une charte d'itinéraire élaborée avec les partenaires de l'État, assortie de programmes d'actions mis en œuvre progressivement par des maîtres d'ouvrage locaux, publics ou privés.



PRÉSENTATION SUCCINCTE DE L'AUTOROUTE A19

L'autoroute A19 Artenay - Courtenay a été ouverte à la circulation le 16 juin 2009. Sur une centaine de kilomètres, elle suit un tracé nouveau qui rapproche les agglomérations et les territoires du Nord Loiret et de l'Yonne.

Reliant d'est en ouest les autoroutes A10, A77, A6 dirigées vers Paris, l'A19 assure également le contournement sud de l'Île-de-France. Au-delà de ses fonctions importantes de liaison autoroutière sur le plan national, l'A19 constitue une alternative à la RD2060 Courtenay - Montargis - Orléans qui peut ainsi affirmer sa fonction de liaison locale Orléans - Montargis et de desserte fine des territoires traversés.

Les paysages de la Beauce, du Pithiverais et du Gâtinais sont identitaires pour la région du nord du département du Loiret. La Beauce est souvent présentée comme la référence de paysage agricole monofonctionnel européen. L'arrivée d'une autoroute dans un tel espace agricole ouvert a été un événement fort qui a mobilisé différents acteurs dans le cadre du 1% paysage et développement.

Le recours à des spécialistes du paysage a été l'occasion de porter un regard nouveau sur le territoire, de le valoriser en dépit du passage de l'infrastructure, et d'y apporter une véritable politique paysagère.

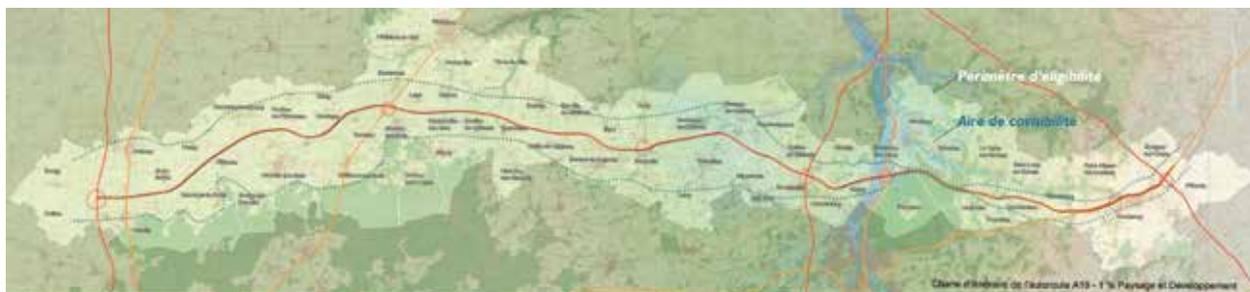
LE 1 % PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT APPLIQUÉ À L'A19

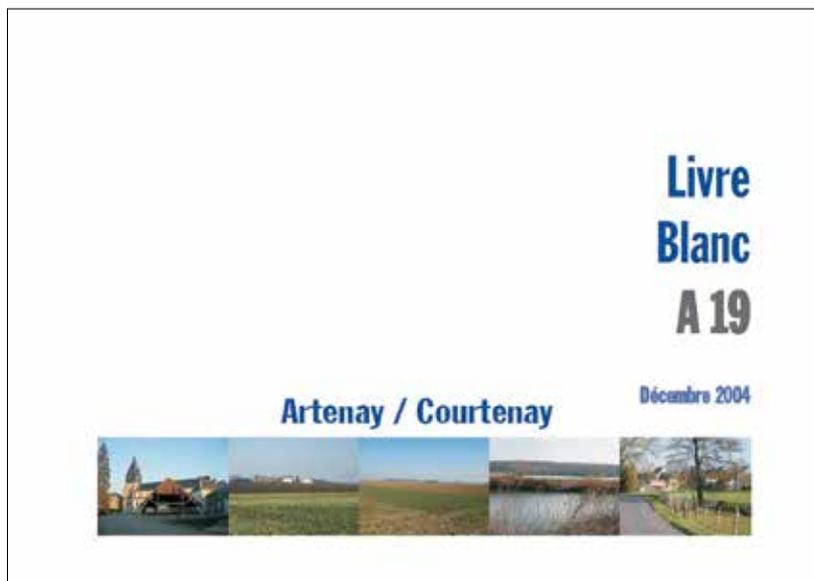
Initiée en 2004, la démarche du 1% Paysage et Développement appliquée à l'autoroute A19 Artenay – Courtenay a été mise en œuvre sous le régime de la circulaire du 12 décembre 1995 relative à la « Politique "1% Paysage et Développement" sur les autoroutes et les grands itinéraires interrégionaux ». Cette démarche s'articulait autour de l'élaboration successive des documents suivants :

le **Livre Blanc**, établi pour l'ensemble de l'axe ;

la **charte d'itinéraire**, établie également au niveau global de l'axe, assortie d'un programme d'actions.

La circulaire du 31 mars 2005 a modifié la structure du « dossier d'axe », constitué d'un diagnostic, d'une charte d'objectifs et d'un programme d'actions prévisionnel. À titre transitoire, le livre blanc étant validé, l'élaboration de la charte d'itinéraire a été menée à son terme. Elle prend en compte cependant les orientations de la politique du 1% précisées par la circulaire du 31 mars 2005.





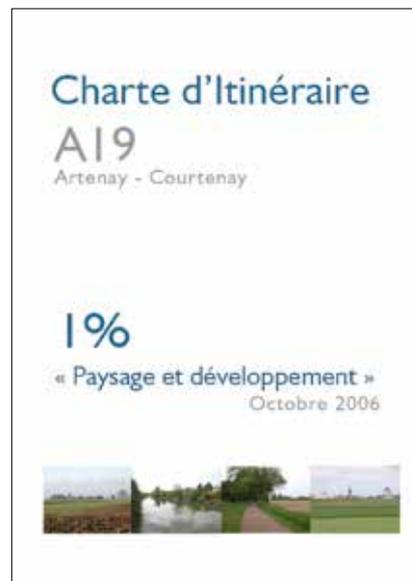
LE LIVRE BLANC

Le livre blanc de l'A19 appréhende l'itinéraire d'Artenay à Courtenay dans sa globalité territoriale.

Il aborde les caractéristiques et les enjeux des grands territoires concernés et évoque les potentialités et les fragilités, en termes de qualification et de valorisation des paysages, des grandes régions naturelles du nord du Loiret : grande Beauce, Gâtinais de l'Ouest, vallée du Loing, Gâtinais de l'Est.

Rédigé par l'État en collaboration avec ses partenaires (Conseil général, Conseil régional, CCI, Chambre d'Agriculture) c'est un document de sensibilisation et de communication qui propose un cadre général pour les actions partenariales et les démarches contractuelles à mener autour de l'A19 Artenay – Courtenay.

Validé par le comité national de gestion et de suivi du « 1 % paysage et développement » le 26 octobre 2004, le livre blanc est paru début 2005.



LA CHARTE D'ITINÉRAIRE

Dans la continuité du livre blanc, la charte d'itinéraire précise les orientations et les actions à conduire pour accompagner qualitativement les transformations du territoire liées à la création de l'autoroute entre Artenay et Courtenay.

Financée et pilotée par l'État, la charte d'itinéraire a été menée sous la conduite de trois comités : un Comité de pilotage présidé par le préfet, un Comité technique et un Comité technique élargi aux élus du secteur concerné.

La charte d'itinéraire définit un projet partagé en faveur d'un paysage de qualité autour de l'A19.

Elle cadre les actions à réaliser, avec l'objectif d'éviter le saupoudrage des crédits du 1 %.

Elle détermine les engagements réciproques des principaux acteurs de l'aménagement du nord Loiret pour la qualité des paysages de l'A19.

La définition du projet de charte d'itinéraire s'est déroulée en quatre phases :

DIAGNOSTIC

- organisation et caractéristiques paysagères des territoires ;
- point faibles et points forts en termes de paysage ;
- dynamiques d'évolution et enjeux en matière d'aménagement qualitatif du territoire.

ORIENTATIONS

- thèmes et sites clés ;
- grands principes d'aménagement.

CADRAGE D'ACTIONS PRÉVISIONNEL :

- déclinaisons des orientations sous forme de propositions d'actions ;
- principes d'aménagement qualitatifs précis.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

- principes de concrétisation des actions dans le respect de la charte.

La charte d'itinéraire décline les grands enjeux paysagers pour les territoires traversés par l'A19 en cinq orientations spécifiques :

- Soutenir la qualité des projets de zones d'activités.
- Promouvoir la qualité de l'urbanisation d'habitat et la valorisation du patrimoine bâti.
- Contribuer à la mise en valeur du paysage rural et agricole.
- Favoriser la qualité paysagère des accès au territoire, aux villes et aux bourgs depuis l'A19.
- Créer un réseau remarquable de découverte du territoire.

La charte d'itinéraire définit un périmètre d'éligibilité aux financements du 1% paysage et développement de l'A19 et, à l'intérieur de ce périmètre, une aire de covisibilité de l'A19, constituée des territoires visibles depuis l'A19 et d'où l'A19 est visible.

L'éligibilité des projets s'apprécie au regard :

- des orientations et cadrages d'actions validés dans la charte ;
- du périmètre d'éligibilité cartographié.

Les études et travaux inscrits dans l'aire de covisibilité pouvaient être subventionnés à hauteur maximum de 50%.

Les études et travaux en dehors de cette aire pouvaient être subventionnés à hauteur maximum de 30%.

Les bénéficiaires des financements du 1% pouvaient être des maîtres d'ouvrages publics et des propriétaires privés.



Église de Teillay-Saint-Benoît,
édifice en covisibilité



LES TROIS APPELS À PROJETS

L'enjeu des trois appels à projets, qui se sont déroulés de 2007 à 2010, était de retenir des projets de qualité promouvant les valeurs paysagères des territoires traversés, formalisées dans la Charte d'itinéraire et déclinées dans les cinq orientations.

Pour les territoires traversés par l'auto-route A19, une enveloppe globale de **4 millions d'euros**, inscrite au cahier des charges du contrat de concession à ARCOUR, était mobilisable dans le cadre de ces trois appels à projets.

Chaque appel à projets a été lancé sur la base d'un règlement comportant :

- un rappel du cadre fixé par la charte d'itinéraire (le périmètre d'éligibilité et l'aire de covisibilité; les 5 orientations; les principes d'actions);
- les modalités d'appréciation des projets (modalités générales, modalités financières);
- le dispositif d'appui aux porteurs de projets (appui à l'émergence des projets; dialogue entre les porteurs de projets et le comité technique; aide au montage administratif des dossiers de candidature);
- la procédure de dépôt des dossiers et d'examen des projets (constitution des dossiers de candidature; examen des dossiers et suites du processus de sélection).

LES PROJETS

DISPOSITIF DE SÉLECTION DES PROJETS

COMITÉ LOCAL DE GESTION ET DE SUIVI (CLGS)

Les programmes d'actions ont été élaborés et mis en œuvre sous la responsabilité du Comité local de gestion et de suivi de la charte d'itinéraire.

Le CLGS était composé du préfet, du président du Conseil régional, du président du Conseil départemental, de la directrice départementale des territoires et du directeur général d'ARCOUR. Le secrétariat en était assuré par les services de la DDT.

Présidé par le préfet, le CLGS a fixé les règles de financement au titre du 1% (modulations, plafonnements). Le CLGS a sélectionné les projets les plus qualitatifs et les plus aboutis parmi les candidatures déposées et arrêté le montant de l'aide pour chaque projet qu'il validait.

COMITÉ TECHNIQUE

Le CLGS était assisté par un comité technique constitué de techniciens des services de l'État, de la région et du département, ainsi que de partenaires ayant participé à l'établissement de la charte d'itinéraire, notamment le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et la Chambre d'agriculture.

L'animation et le secrétariat du comité technique étaient assurés par les services de la DDT.

Son rôle consistait notamment à :

- formuler un avis sur l'éligibilité des projets au regard du 1% paysage et développement,
- conseiller le CLGS,
- procéder à une évaluation des actions engagées et proposer, le cas échéant, une réorientation des priorités.

PARTENAIRES

Le CAUE a été fortement mobilisé, tout au long de la démarche, dans le dispositif d'appui aux porteurs de projets et dans le suivi de la qualité des réalisations.

La Chambre d'Agriculture et le CAUE ont œuvré ensemble pour harmoniser l'élaboration des dossiers de candidature des agriculteurs dans le cadre d'un groupement de commandes.

Cette action concertée a été déterminante pour l'engagement et la réussite des opérations visant à valoriser les corps de fermes et leur environnement paysager.

Les architectes des bâtiments de France sont intervenus en amont afin d'améliorer la qualité des projets et d'anticiper leur suivi dans le cadre des procédures réglementaires.

Il est apparu rapidement que les projets pouvaient se regrouper autour de thématiques. Dans le Loiret, le dispositif du 1% paysage et développement a alors pris une tournure collective en s'appuyant notamment sur de la concertation et une mobilisation élargie aux principaux acteurs locaux. Avec l'assistance de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP), le CAUE a incité les porteurs de projets (collectivités locales et agriculteurs) à constituer des **groupements de commandes thématiques**.

Cette démarche présentait les multiples avantages d'associer l'économie de moyens à la cohérence des projets, en assurant notamment la possibilité d'avoir recours à une équipe unique de professionnels du paysage. Ces expériences ont été l'occasion de tester des **méthodes de travail avec des porteurs de micro-projets dans le monde rural, dont la qualité et la cohérence jouent un rôle déterminant sur l'évolution du paysage**.



SYNTHÈSE DES CANDIDATURES PAR TYPES

Au total, en réponse aux 3 appels à projets, **135 dossiers** de candidature ont été instruits par le comité technique et examinés par le comité local de gestion et de suivi.

PROJETS SÉLECTIONNÉS

Parmi les dossiers éligibles, la qualité et l'intérêt des actions envisagées ont motivé la sélection des projets.

Sur les 135 dossiers de candidature déposés, **82 ont été sélectionnés** pour recevoir un financement du 1% paysage et développement, dont:

- **29 études**
- **53 travaux**

MOTIVATIONS DES AVIS DÉFAVORABLES

Le règlement des appels à projets précisait que n'étaient pas éligibles aux financements du 1% :

- les études ou travaux situés dans l'emprise autoroutière (hormis pour des actions sur les aires de service accessibles aux riverains),
- les études ou travaux répondant à une obligation réglementaire,
- les études ou travaux répondant à une obligation imposée au maître d'ouvrage par le dossier des engagements de l'État ou la déclaration d'utilité publique,
- les études ou réalisations de voiries,
- les études ou travaux liés à des constructions neuves,
- les études ou réalisations de travaux intérieurs sur le patrimoine bâti,
- l'animation pour la mise en œuvre d'une action isolée.

Certains projets ont été déclarés non éligibles en application de ces seuls principes, indépendamment de toute autre considération.

Les projets éligibles non retenus ont été écartés en raison d'une qualité insuffisante.

LES RÉALISATIONS

Sur les 82 dossiers de candidature sélectionnés pour recevoir un financement du 1 % paysage et développement, **70 projets** ont été effectivement réalisés.

CONVENTIONS

Chaque projet sélectionné a fait l'objet d'une convention tripartite entre l'État représenté par le préfet, la société ARCOUR concessionnaire de l'autoroute A 19 et le maître d'ouvrage, titulaire.

Le suivi des projets était formalisé dans les conventions.

DISPOSITIF DE SUIVI (DDT, CAUE, CHAMBRE D'AGRICULTURE)

Avec l'appui du CAUE et de la Chambre d'agriculture, la DDT a exercé un suivi des travaux de l'ensemble des opérations financées au titre du 1 % paysage et développement afin de s'assurer de la qualité de mise en œuvre des projets.

La DDT et ses partenaires ont ainsi participé à de nombreuses réunions de chantier.

Un état des financements récupérés suite à des abandons, ou des coûts de travaux moins élevés que prévu, a été effectué en continu.

GESTION (LISTE COMPLÉMENTAIRE...)

En prévision d'éventuels reliquats, une liste complémentaire composée de quatre dossiers avait été validée par le comité local de gestion et de suivi, à l'issue du processus de sélection du troisième appel à projets.

Trois de ces projets ont été subventionnés, le maître d'ouvrage du quatrième ayant finalement renoncé.

BILAN FINANCIER

Au total, **3,707 millions d'euros** de subventions représentant 70 projets d'études ou de travaux le long de l'A19 auront été versés au titre de la mise en œuvre de la politique du 1 % Paysage et Développement via le concessionnaire ARCOUR, dont :

- **24 études**, pour un montant total de subventions de **202 000 € (5 %)**
- **46 travaux**, pour un montant total de subventions de **3 505 000 € (95 %)**

TYPOLOGIE DES PROJETS RÉALISÉS

Les cinq orientations spécifiques définies dans la chartre d'itinéraire ont servi de référence pour les règlements des trois appels à projets et la sélection des candidatures :

- Soutenir la qualité des projets de zones d'activités.
- Promouvoir la qualité de l'urbanisation d'habitat et la valorisation du patrimoine bâti.
- Contribuer à la mise en valeur du paysage rural et agricole.
- Favoriser la qualité paysagère des accès au territoire, aux villes et aux bourgs depuis l'A19.
- Créer un réseau remarquable de découverte du territoire.

L'analyse d'ensemble des 46 dossiers de travaux permet d'établir la typologie des réalisations suivante :

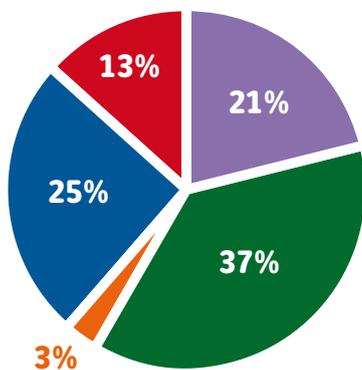
ESPACES PUBLICS

1. Centres-bourgs et hameaux
2. Monuments non protégés et abords
3. Zone d'activités
4. Mares, sentiers, liaisons douces, haies, jardins

ESPACES PRIVÉS

5. Fermes et leurs abords

Pourcentage des subventions de travaux pour les différentes typologies :



- Centres-bourgs et hameaux
- Monuments non protégés et abords
- Zone d'activités
- Mares, sentiers, liaisons douces, haies, jardins
- Fermes et leurs abords



ESPACES PUBLICS



AVANT
Mare de Verrines
à Bouilly-en-Gâtinais



CENTRES-BOURGS ET HAMEAUX

Cinq projets de travaux de ce type ont été financés, pour un montant total de subventions de **738 500€**, soit **21 %** des subventions de travaux.

MONUMENTS NON PROTÉGÉS ET ABORDS

Dix projets ont été financés, pour un montant total de subventions de **1 297 200€**, soit **37 %** des subventions de travaux.

ZONE D'ACTIVITÉS

Un seul projet a été financé, pour un montant total de subvention de **118 500€**, soit **3 %** des subventions de travaux.

MARES, SENTIERS, LIAISONS DOUCES, HAIES, JARDINS

Treize projets ont été financés, pour un montant total de subventions de **883 300 €**, soit **25 %** des subventions de travaux.

APRÈS

Mare de Verrines
à Bouilly-en-Gâtinais



Place de l'Église à Ascoux

CENTRES-BOURGS ET HAMEAUX

Les subventions du 1 % paysage ont permis de réaménager les espaces publics de centres-bourgs afin d'en faciliter les usages tout en mettant en valeur le patrimoine.

FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS



Nature de l'opération

Réaménagement des abords de l'abbaye

Objectif

Valorisation du patrimoine et des espaces publics

Subvention

353 591 €

Maîtrise d'œuvre

CAMBIUM 17, INCA

Ingénierie, Cyril Boucaud



NEUVILLE-AUX-BOIS



Nature de l'opération

Travaux de réaménagement de la place du général Leclerc

Objectif

Mise en valeur du centre ancien

Subvention

277 017 €

Maîtrise d'œuvre

Bailly Leblanc, INCA

Ingénierie, Qualiconsult

ASCOUX



Nature de l'opération

Aménagement de la place de l'église, de la demi-lune aux tilleuls et du monument aux morts

Objectif

Mise en valeur des espaces publics

Subvention

138 587 €

Maîtrise d'œuvre

CAMBIUM 17,
INCA Ingénierie

BOUZONVILLE-AUX-BOIS



Nature de l'opération

Aménagement du centre-bourg

Objectif

Mise en valeur des espaces publics

Subvention

196 745 €

Maîtrise d'œuvre

CAMBIUM 17, INCA
Ingénierie, Cyril Boucaud



Abords de l'Église de Huêtre

MONUMENTS NON PROTÉGÉS ET ABORDS DE MONUMENTS

Des monuments non protégés au titre des monuments historiques ont pu être restaurés grâce aux subventions du 1 % paysage. Ces interventions effectuées dans les règles de l'art ont porté sur les extérieurs des bâtiments - enduits et toitures - ainsi que sur les espaces publics des abords immédiats.

Le 1 % paysage a financé des études et des réalisations de programmes d'ensemble de réaménagement d'espaces publics qui valorisent le patrimoine architectural et urbain et favorisent sa découverte.

LA-SELLE-SUR-LE-BIED



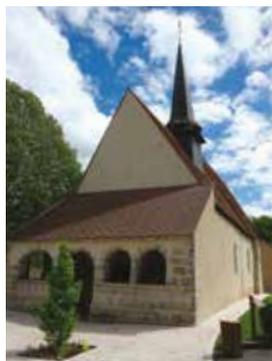
Nature de l'opération
Réfection de la toiture du lavoir

Objectif
Rénovation du lavoir

Subvention
4 442 €

Maîtrise d'œuvre
Direction des entreprises
par le maître d'ouvrage

COURTEMAUX



Nature de l'opération
Rénovation extérieure de l'église

Objectif
Mise en valeur de l'église
Restauration du patrimoine
bâti

Subvention
119 669 €

Maîtrise d'œuvre
Atelier Gittot architecte

CHANTECOQ



Nature de l'opération
Travaux sur l'église : couverture,
maçonnerie et enduits

Objectif
Réfection de l'église Saint
Denis (dégradations importantes)

Subvention
82 500 €

Maîtrise d'œuvre
André lampolski architecte
Co-Pilot 45 mission SPS

CROTTES-EN-PITHIVERAIS – ÉGLISE DE TEILLAY



Nature de l'opération

Restauration extérieure de l'église de Teillay

Objectif

En complément de la restauration intérieure financée hors 1%

Subvention

157 250 €

Maîtrise d'œuvre

BBZ Architecture

CEPOY – PARC DU CHÂTEAU



Nature de l'opération

Aménagement du parc du château

Objectif

Réaménagement complet du parc, des abords du château et de l'école attenante

Subvention

110 945 €

Maîtrise d'œuvre

LUCIOLE – Michel Massot

YÈVRE-LE-CHÂTEL



Nature de l'opération

Aménagement de la place Saint Lubin : nouvel accès à l'église et aménagement du cimetière

Objectif

Réaménagement de la place Saint Lubin après suppression du château d'eau

Subvention

116 925 €

Maîtrise d'œuvre

CAMBIUM 17
INCA Ingénierie



HUÊTRE



Nature de l'opération

Restauration de l'église et de ses abords

Objectif

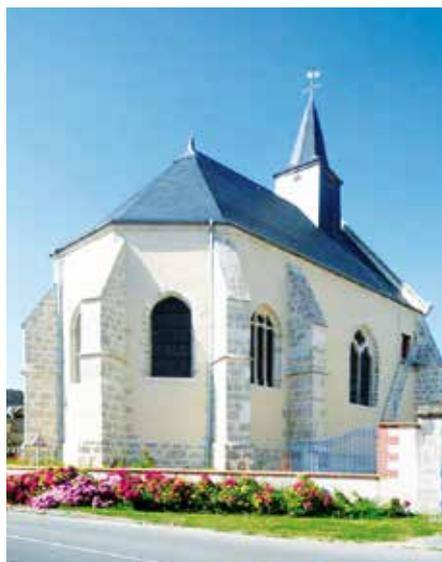
Réhabilitation du patrimoine et valorisation des espaces publics

Subvention

203 494 €

Maîtrise d'œuvre

Thierry Guittot,
architecte du patrimoine
Christophe Pere paysagiste



FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS



Nature de l'opération
Réaménagement des abords de
l'abbaye

Objectif
Valorisation du patrimoine
et des espaces publics

Subvention
353 591 €

Maîtrise d'œuvre
CAMBIUM 17, INCA
Ingénierie, Cyril Boucaud



ATTRAY



Nature de l'opération

Travaux sur l'église : maçonnerie, couverture, vitraux

Objectif

Rénovation et mise en valeur de l'église Saint-Pierre

Subvention

141 241 €

Maitrise d'œuvre

SCPA Roux-de Brandois-Leynet, architecte du patrimoine
2CI Coordination SPS





ZONE D'ACTIVITÉS

Située à proximité immédiate d'un diffuseur de l'A19, en terrain plat et dégagé, la zone d'activités Saint-Eutrope à Escrennes est très exposée aux vues lointaines. Le programme d'aménagement

paysager et de liaisons douces de la zone d'activités comporte un accompagnement végétal subventionné par le 1% paysage : haies, plantations d'alignement, massifs arbustifs.

ESCRENNES



Nature de l'opération

Aménagements paysagers (plantations) et liaisons douces

Objectif

Accompagnement paysager de la zone d'activités

Subvention

118 527 €

Maîtrise d'œuvre

Groupeement Ligne DAU
SOGREAH





MARES, SENTIERS, LIAISONS DOUCES, HAIES, JARDINS

BOUILLY-EN-GÂTINAIS · MARE DE VERRINES



Nature de l'opération

Aménagement de la mare de Verrines

Objectif

Valorisation de la mare et des espaces publics du hameau

Subvention

78 652 €

Maîtrise d'œuvre

CAMBIUM 17

Cyril Bucaud architecte



CHEVILLY – MARE DU GRAND MARCHAIS



Nature de l'opération
Réhabilitation des berges et
création d'un chemin autour de
la mare. Plantations

Objectif
Réaménagement de la mare
du Grand Marchais

Subvention
31 802 €

Maîtrise d'œuvre
CAMBIUM 17



GRISELLES – MARE DE BOIS-LE-ROI



Nature de l'opération

Traitement des mares

Objectif

Réhabilitation des espaces publics du hameau dans une ambiance villageoise

Subvention

10 900 €

Maîtrise d'œuvre

Anne Velche Paysagiste

GRISELLES - HAIE



Nature de l'opération

Plantation de haies sur 39 sites (linéaire total de 15 km)

Objectif

Valorisation des paysages, biodiversité et brise-vents pour l'agriculture

Subvention

48 363 €

Maîtrise d'œuvre

Propriétaires privés et une commune

ESCRENNES - SENTIER



Nature de l'opération

Aménagements paysagers

Objectif

Valorisation de promenades publics

Subvention

51 528 €

Maîtrise d'œuvre

CAMBIUM 17

CORBEILLES – VERGER CONSERVATOIRE



Nature de l'opération
Aménagements paysagers

Objectif
Accompagnement paysager
d'un verger conservatoire

Subvention
44 900 €

Maîtrise d'œuvre
Vivien Millet
ingénieur paysagiste



CHEVILLY – PISTE CYCLABLE LA CROIX BRIQUET



Nature de l'opération

Création d'une piste cyclable

Objectif

Aménagement d'un piste cyclable entre le hameau de La-Croix-Briquet et le bourg

Subvention

185 147 €

Maîtrise d'œuvre

CAMBIUM 17

INCA Ingénierie

CORQUILLEROY – LIAISON DOUCE



Nature de l'opération

Plantations d'arbres et de haies, engazonnement.

Trottoirs (hors bordures)

Objectif

Valorisation paysagère de la traverse du bourg

Subvention

138 060 €

Maîtrise d'œuvre

ECMO

CHILLEURS-AUX-BOIS – HAIE



Nature de l'opération

Plantation de haies sur 13 communes

Objectif

Support de biodiversité

Subvention

31 073 €

Maîtrise d'œuvre

Propriétaires privés et communes

ESPACES PRIVÉS



AVANT
La-Selle-sur-le-Bied,
corps de ferme



FERMES ET ABORDS

Dix-sept projets ont été financés, pour un montant total de subventions de **467 500 €**, soit **13 %** des subventions de travaux.

APRÈS
La-Selle-sur-le-Bied,
corps de ferme



FERMES ET ABORDS

Les corps de fermes ont été rénovés par la réfection des façades et des toitures. Des plantations de haies ou d'arbres d'alignement ont accompagné ces rénovations.

CHANTECOQ



Nature de l'opération
Enduits et plantations

Objectif
Valorisation du corps de
ferme et de ses abords

Subvention
25 931 €

Maîtrise d'œuvre
FABRIQUES Architectures
Paysages



BARVILLE-EN-GÂTINAIS



Nature de l'opération

Plantation de 129 tilleuls le long du chemin d'accès à l'exploitation

Objectif

Embellissement des abords de la ferme du château

Subvention

2 431 €

Maîtrise d'œuvre

Direction des entreprises par le maître d'ouvrage

LAAS



Nature de l'opération

Réfection des façades, couvertures, plantations

Objectif

Valorisation du corps de ferme

Subvention

27 293 €

Maîtrise d'œuvre

FABRIQUES Architectures
Paysages

LA-SELLE-SUR-LE-BIED



Nature de l'opération

Réfection des murs et toitures

Objectif

Valorisation du corps de ferme

Entretien du patrimoine bâti

Subvention

64 460 €

Maîtrise d'œuvre

FABRIQUES Architectures

Paysages





Chevilly - mare
du Grand Marchais

OPÉRATIONS DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉES



Mares, sentiers,
liaisons douces,
haies, jardins



Fermes et abords



Monuments
non protégés
et abords



Centres-bourgs
et hameaux



Zones d'activité

Mares, sentiers, liaisons douces, haies, jardins

Localisation	Nature de l'opération	Objectif	Coût global	Subvention
Attray et autres communes¹	Plantation de haies sur 39 sites (linéaire total de 15 km)	Valorisation des paysages Biodiversité Brise-vents pour l'agriculture	120 994 €	48 363 €
Attray et autres communes²	Plantation de haies sur 13 communes	Support de biodiversité	84 936 €	31 073 €
Auxy	Aménagements paysagers	Valorisation de la « Voie César »	35 470 €	9 545 €
Bouilly-en-Gâtinais	Aménagement de la mare de Verrines	Valorisation de la mare et des espaces publics du hameau	169 826 €	78 652 €
Chevilly	Réhabilitation des berges, création d'un chemin autour de la mare et plantations	Réaménagement de la mare du Grand Marchais	63 604 €	31 802 €
Chevilly	Création d'une piste cyclable	Aménagement d'une piste cyclable entre le hameau de La-Croix-Briquet et le bourg	396 606 €	185 147 €

¹ Barville-en-Gâtinais, Bordeaux-en-Gâtinais, Chilleurs-aux-Bois, Corbeilles-en-Gâtinais, Courcelles, Courtemaux, Crottes-en-Pithiverais, Girolles, Griselles, Lorcy, Neuville-aux-Bois, Saint-Hilaire-les-Andréis

² Barville-en-Gâtinais, Bordeaux-en-Gâtinais, Chilleurs-aux-Bois, Corbeilles-en-Gâtinais, Courcelles, Courtemaux, Crottes-en-Pithiverais, Girolles, Griselles, Lorcy, Saint-Hilaire-les-Andréis

Maître d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre
Fédération Départementale des Chasseurs	Propriétaires privés et une commune
FDCL Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret	Propriétaires privés et communes
Commune d'Auxy	Patrick Forest
Communauté de communes de Beauce et du Gâtinais	CAMBIUM 17 Cyril Bucaud architecte
Commune de Chevilly	CAMBIUM 17
Commune de Chevilly	CAMBIUM 17 INCA Ingénierie



Bouilly-en-Gâtinais — avant /après
Aménagement de la mare de Verrines

Mares, sentiers, liaisons douces, haies, jardins

Localisation	Nature de l'opération	Objectif	Coût global	Subvention
Corbeilles	Aménagement paysager	Accompagnement paysager d'un verger conservatoire	89 800 €	44 900 €
Corquilleroy	Réalisation d'un itinéraire cyclable	Inscription dans un réseau d'ensemble de l'agglomération montargoise	520 000 €	220 190 €
Corquilleroy	Plantations d'arbres et de haies, engazonnement. Trottoirs (hors bordures)	Valorisation paysagère de la traversée du bourg	320 002 €	138 060 €
Courcelles, Nancray-sur- Rimarde	Création d'un sentier d'interprétation	Sensibilisation des riverains Lien des itinéraires de randonnée	27 000 €	10 492 €
Escrennes	Aménagements paysagers	Valorisation de promenades publiques	103 056 €	51 528 €
Griselles (hameau Bois-le-Roi)	Traitement des mares	Réhabilitation des espaces publics du hameau dans une ambiance villageoise	35 482 €	10 900 €
Juranville	Aménagements paysagers	Valorisation de la « Voie César »	45 390 €	22 695 €

Maître d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre
Commune de Corbeilles-en-Gâtinais	Vivien Millet ingénieur paysagiste
Agglomération Montargoise et Rives du Loing (Ame)	CAMBIUM 17
Communauté d'agglomération montargoise et rives du Loing (AME)	ECMO
Syndicat intercommunal de la Rimarde	Centre d'Ingénierie Aquatique et Écologique & Environnement 41
Communauté de communes de Beauce et du Gâtinais	CAMBIUM 17
Commune de Griselles	Anne Velche Paysagiste
Commune de Juranville	Patrick Forest



Escrennes

Aménagements paysagers, valorisation de promenades publics



Fermes et abords

Localisation	Nature de l'opération	Objectif	Coût global	Subvention
Barville-en-Gâtinais	Plantation de 129 tilleuls le long du chemin d'accès à l'exploitation	Embellissement des abords de la ferme du château	4 832 €	2 431 €
Beaune-la-Rolande	Ravalement des façades du corps d'habitation	Restauration et mise valeur des bâtiments agricoles	18 573 €	6 526 €
Beaune-la-Rolande	Restauration d'une ferme : habitation et bâtiments agricoles Plantations : haie, verger	Valorisation du corps de ferme et accompagnement paysager	107 442 €	53 721 €
Bordeaux-en-Gâtinais	Ravalement à pierres vues des anciens corps de bâtiment de la ferme	Rénovation des façades d'une ancienne ferme	19 688 €	9 511 €
Bouilly-en-Gâtinais	Réfection des enduits d'une grange	Restauration d'une grange ancienne	17 454 €	8 527 €
Cepoy	Ravalement du corps de ferme et plantations aux abords de la ferme et de la mare	Minimiser l'impact de l'autoroute Rénovation des bâtiments et végétalisation	42 900 €	21 356 €
Chantecoq	Enduits et plantations	Valorisation du corps de ferme et de ses abords	68 010 €	25 931 €
Chantecoq	Plantation de haies	Valorisation du corps de ferme	1 625 €	812 €

Maîtrise d'œuvre

Direction des entreprises
par le maître d'ouvrage

Direction des entreprises
par le maître d'ouvrage

Cyril Boucaud architecte du
patrimoine
Anne Velche paysagiste

Direction des entreprises
par le maître d'ouvrage

Direction des entreprises
par le maître d'ouvrage

Anne Velche Paysagiste

FABRIQUES Architectures
Paysages

FABRIQUES Architectures
Paysages



Chantecoq — avant /après
Valorisation du corps de ferme et de ses abords



Fermes et abords

Localisation	Nature de l'opération	Objectif	Coût global	Subvention
Chantecoq	Restauration des enduits, plantations, mare	Valorisation du corps de ferme	49 346 €	20 198 €
Chevilly	Réhabilitation du corps de ferme et restauration de la mare	Réhabilitation de l'ensemble ferme et mare	74 000 €	37 004 €
Corbeilles	Réfection des toitures, entretien d'un hangar et plantation d'une haie	Restauration et intégration végétale de la ferme	45 834 €	16 974 €
Courtemaux, Les Grouets, Courtepointe	Rénovation extérieure des bâtiments et aménagements paysagers	Mise en valeur de la ferme et de ses abords	50 840 €	25 420 €
Crottes-en-Pithiverais, Teillay-Saint-Benoist	Travaux sur les extérieurs du corps de ferme	Valorisation du corps de ferme, visible de l'autoroute	199 537 €	99 768 €
La-Selle-sur-le-Bied	Réfection des murs et toitures	Valorisation du corps de ferme Entretien du patrimoine bâti	138 050 €	64 460 €
Laas	Réfection des façades, couvertures, plantations	Valorisation du corps de ferme	70 660 €	27 293 €
Saint-Hilaire-les-Andresis	Plantations, reprise parc de tilleuls et restauration d'un bassin	Valorisation du corps de ferme et de ses abords	24 410 €	12 205 €
Saint-Hilaire-les-Andresis	Enduits de façade, couvertures, plantations et réaménagement d'une mare	Valorisation du corps de ferme et de ses abords	73 240 €	35 370 €

Maîtrise d'œuvre

FABRIQUES Architectures
Paysages

Direction des entreprises
par le maître d'ouvrage

Direction des entreprises
par le maître d'ouvrage

Direction des entreprises
par le maître d'ouvrage



BBZ architecture

FABRIQUES Architectures
Paysages

FABRIQUES Architectures
Paysages

FABRIQUES Architectures
Paysages

FABRIQUES Architectures
Paysages



La-Selle-sur-le-Bied — avant /après

Valorisation du corps de ferme
Entretien du patrimoine bâti



Monuments non protégés et abords

Localisation	Nature de l'opération	Objectif	Coût global	Subvention
Attray	Travaux sur l'église : maçonnerie, couverture, vitraux	Rénovation et mise en valeur de l'église Saint-Pierre	353 102 €	141 241 €
Cepoy	Aménagement du parc du château	Réaménagement complet du parc, des abords du château et de l'école attenante	369 818 €	110 945 €
Chantecoq	Travaux sur l'église : couverture, maçonnerie et enduits	Réfection de l'église Saint-Denis (dégradations importantes)	275 000 €	82 500 €
Courcelles	Consolidation de la tour est du château et reconstruction de sa toiture	Restauration du château	23 750 €	7 125 €
Courtemaux	Rénovation extérieure de l'église	Mise en valeur de l'église Restauration du patrimoine bâti	239 339 €	119 669 €

Maître d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre
Commune d'Attray	SCPA Roux-de Brandois-Leynet, architecte du patrimoine 2CI Coordination SPS
Commune de Cepoy	LUCIOLE – Michel Massot
Commune de Chantecoq	André Lampolski architecte Co-Pilot 45 mission SPS
M. Pierre Capitaine	ABF consulté
Commune de Courtemaux	Atelier Gittot architecte



Courtemaux
Rénovation extérieure de l'église



Monuments non protégés et abords

Localisation	Nature de l'opération	Objectif	Coût global	Subvention
Crottes-en-Pithiverais, Teillay-Saint-Benoist	Restauration extérieure de l'église de Teillay	En complément de la restauration intérieure financée hors 1%	314 000 €	157 250 €
Ferrières-en-Gâtinais	Réaménagement des abords de l'abbaye	Valorisation du patrimoine et des espaces publics	1 178 645 €	353 591 €
Huêtre	Restauration de l'église et de ses abords	Réhabilitation du patrimoine et valorisation des espaces publics	707 100 €	203 494 €
La-Selle-sur-le-Bied	Réfection de la toiture du lavoir	Rénovation du lavoir	19 408 €	4 442 €
Yèvre-le-Châtel	Aménagement de la place Saint-Lubin : nouvel accès à l'église et aménagement du cimetière	Réaménagement de la place Saint-Lubin après suppression du château d'eau	442 000 €	116 925 €

Maître d'ouvrage**Maîtrise d'œuvre**

Commune de Crottes-en-
Pithiverais

BBZ Architecture

Commune de
Ferrières-en-Gâtinais

CAMBIUM 17, INCA
Ingénierie, Cyril Boucaud

Commune de Huêtre

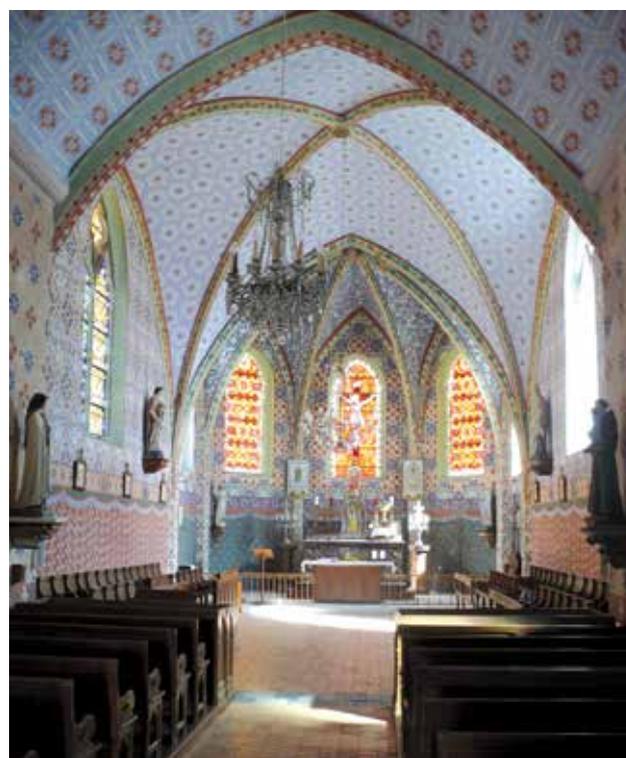
Thierry Guittot,
architecte du patrimoine
Christophe Pere paysa-
giste

Commune de
La-Selle-sur-le-Bied

Direction des entreprises
par le maître d'ouvrage

Communauté de com-
munes de Beauce et du
Gâtinais

CAMBIUM 17
INCA Ingénierie



**Huêtre — avant/après
Restauration de l'église**



Centres-bourgs et hameaux

Localisation	Nature de l'opération	Objectif	Coût global	Subvention
Ascoux	Aménagement de la place de l'église, de la demi-lune aux tilleuls et du monument aux morts	Mise en valeur des espaces publics	331 700 €	138 587 €
Bouzonville-aux-Bois	Aménagement du centre-bourg	Mise en valeur des espaces publics	507 736 €	196 745 €
Girolles	Aménagements paysagers	Accompagnement paysager des entrées de bourg	30 500 €	10 630 €
Mareau-aux-Bois	Aménagements paysagers et liaisons douces	Mise en valeur des espaces publics	231 056 €	115 528 €
Neuville-aux-Bois	Travaux de réaménagement de la place du général Leclerc	Mise en valeur du centre ancien	1 728 296 €	277 017 €



Zones d'activité

Localisation	Nature de l'opération	Objectif	Coût global	Subvention
Escrennes	Aménagements paysagers (plantations) et liaisons douces	Accompagnement paysager de la zone d'activités	1 186 436 €	118 527 €

Maître d'ouvrage**Maîtrise d'œuvre**

Communauté de communes de Beauce et du Gâtinais

CAMBIUM 17,
INCA Ingénierie

Communauté de communes de Beauce et du Gâtinais

CAMBIUM 17, INCA
Ingénierie, Cyril Boucaud

Commune de Girolles

Direction des entreprises
par le maître d'ouvrage

Communauté de communes de Beauce et du Gâtinais

CAMBIUM 17, INCA
Ingénierie, Cyril Boucaud

Commune de
Neuville-aux-Bois

Bailly Leblanc, INCA
Ingénierie, Qualiconsult



Ascoux — avant/après
Mise en valeur des espaces publics

Maître d'ouvrage**Maîtrise d'œuvre**

Communauté de communes de Beauce et du Gâtinais

Groupement Ligne DAU
SOGREAH

A19

BILAN DU 1% PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT

Reliant d'Ouest en Est les autoroutes A10, A77 et A6 par un tracé d'une centaine de kilomètres, l'autoroute A19 a été mise en service le 16 juin 2009.

La mise en œuvre de la politique du «1% paysage et développement», définie par la circulaire ministérielle du 12 décembre 1995 et actualisée par celle du 31 mars 2005, a permis de valoriser les territoires traversés et constitue un facteur de développement économique et touristique.

À l'occasion de la réalisation de cette infrastructure autoroutière structurante, ARCOUR le maître d'ouvrage, a mis à disposition des collectivités 1% du montant estimé du projet de construction, pour des études et actions portées par les collectivités locales et financées au moins à 50% par celles-ci.

L'État a appliqué cette politique à l'A19 en prévoyant une dotation de 4 millions d'euros par ARCOUR, concessionnaire de l'autoroute.

Lancée en 2005 avec la parution du « Livre blanc de l'A19 », l'opération s'est terminée en 2016 après le lancement de trois appels à projets successifs.

Cette publication propose un tour d'horizon des projets subventionnés et réalisés grâce au dispositif « 1% paysage et développement ».

Je tiens à dire combien nous nous félicitons de l'opération d'aménagement qui a pu être réalisée à Yèvre-le-Châtel, grâce au « 1% paysage et développement » de l'autoroute A19. Cet aménagement du site historique de l'église Saint-Lubin a été couronné, en 2012, par « le prix de l'aménagement urbain », attribué par Le Moniteur, et a été finaliste des « Victoires du paysage ».

Alain Di Stéphano, Maire

